

Fait à

le ...../...../.....

Nom du participant et  
signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »



DISPOSITIF  
ARGENT



DE POCHE  
2019

## CONTRAT DE PARTICIPATION

### Contact :

Mairie de Saint-Gérand

Tél : 02 97 51 40 09

[mairie@st-gerand.fr](mailto:mairie@st-gerand.fr)

[magalie.gautier@st-gerand.fr](mailto:magalie.gautier@st-gerand.fr)

- A prévenir le plus rapidement possible en cas d'absence lors d'un chantier

**Mairie de Saint-Gérand 02 97 51 40 09**

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

- **Nom du participant :** .....
- **Prénom du participant :**.....
- **Adresse :**  
.....  
.....
- **Tél :**.....
- **Mail :** .....@.....

- Ce contrat est un engagement de votre part.
- Lisez-le attentivement avant de le signer.

➤ **Concernant la périodicité de l'activité**

L'activité « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires de 9h00 à 12h00  
 Le nombre de chantiers maximum par jeune est fixé à 10 par année.  
 La durée du chantier est de 3h00 dont 10 min de pause.

**Concernant la ponctualité**

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous (services techniques). Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer

➤ **Concernant la réalisation des chantiers**

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des **vêtements adaptés** à la nature des participer,
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause . chantiers qui me sont confiés,
- Étant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

**Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers**

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés,
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants,
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier,
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquels j'interviens,
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier ; Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

**Indemnisation du chantier**

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3 heures). Chaque jeune se verra indemnisé pour 10 chantiers au maximum par année.